À quoi ressemble la méthanisation agricole en Bretagne ?

Publié par **Bruno Salaun** le 19 février 2022 à 06h00

(Photo archives Loïc L'Haridon)

Que pèse la méthanisation agricole en Bretagne. Quelles formes prend-elle ? Quels sont ses vertus et impacts ? Réponses provisoires dans l'attente d'études plus précises et indépendantes.

Il y aurait plus de 180 méthaniseurs agricoles en Bretagne. Dans son bilan 2020, qui repose sur du déclaratif, la direction régionale de l'environnement (Dréal) recense les données d'un panel de 118 installations classées dont 98 à la ferme et

7 en collectifs d'agriculteurs. L'association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement en identifiait 178 dont 144 à la ferme en septembre 2021.

Ces méthaniseurs produisent du biogaz pour alimenter un réseau de chaleur, produire de l'électricité voire du biométhane à injecter dans le réseau ou à utiliser comme carburant. La majorité des installations agricoles bretonnes fonctionne en cogénération même si, désormais, l'injection directe dans le réseau a tendance à se développer.

Que trouve-t-on dans les intrants ?

La même proportion tourne avec moins de 30 tonnes d'intrants par jour*, mais l'écart varie de 3 à 450 tonnes. La question des intrants, c'est un sujet de débat. Selon la Dréal, 106 unités en ont valorisé 1,15 million de tonnes en 2020. Le plan régional fixe le cap à 9 millions de tonnes en 2030. Que trouve-t-on dans ces intrants ? Dans les installations à la ferme, 68 % d'effluents d'animaux, jusqu'à 17 % de végétaux agricoles, 5 % de végétaux non agricoles et environ 10 % d'autres intrants (déchets divers).

Et parmi les végétaux agricoles, 60 % des unités utiliseraient moins de 8 % de maïs. 84 méthaniseurs pèseraient 60 000 tonnes de maïs, soit 1 355 hectares et 0,08 % de la surface agricole utile régionale, tandis que les cultures intermédiaires d'été et d'hiver représenteraient 45 000 tonnes. « 8 % de maïs, c'est peu, ça ne fait pas peser de risque sur l'élevage, et cela permet, en même temps, une meilleure digestion des autres intrants à méthaniser », assure Jean-Marc Onno.

« Pas d'étude indépendante sur la valeur agronomique »

Le président de l'association des méthaniseurs bretons (96 adhérents en 2021) ajoute que, « contrairement à ce que disent certains détracteurs, la méthanisation n'altère pas le taux de matière organique dans le sol, qui reste bon, entre 3 % et 4 % en Bretagne ». De son côté, Jean-Pierre Le Lan, d'Eau & Rivières de Bretagne, maintient « qu'il n'y a pas d'étude indépendante en France qui permette de lever le doute sur la valeur agronomique des digestats à épandre, soit 90 % de la matière valorisée dans le méthaniseur ».

L'association a demandé, en vain, un moratoire à la Région Bretagne. Elle estime, en outre, que « la méthanisation favorise les élevages hors-sol et intensifs », qu'elle « est un facteur d'accroissement de l'effet de serre ». Le président socialiste du conseil régional, Loïg Chesnais-Girard, convient qu'il faut « approfondir des recherches indépendantes sur les risques et avantages de la méthanisation », mais il la perçoit comme « l'un des éléments qui favorisera la transition et la souveraineté énergétique de la Bretagne ».

« Il faut clarifier l'information auprès du grand public »

Le sénateur écologiste bretillien Daniel Salmon, coauteur d'un rapport plutôt favorable à la méthanisation, voit dans « le biogaz un carburant vertueux ». Le président du syndicat d'énergie de Côtes-d'Armor, Dominique Ramard, l'envisage, après le GNV, tel un vecteur de propulsion des camions, bennes à ordure, cars et bus… « J'ai envie que l'on achète du gaz breton comme on mange breton », s'exclame-t-il. Mais Daniel Salmon y met des conditions : « il faut que la méthanisation reste une énergie verte et durable ancrée dans les territoires, avec une gouvernance qui reste agricole et fédère au maximum cinq exploitations ». Comme lui, des élus jugent incontournable de « clarifier l'information auprès du grand public ». Le Syndicat des énergies renouvelables et des acteurs de la filière ont mis en ligne
MéthaFrance, un site à l'intention du public.

Une source de revenu qui a un coût public

Reste à considérer le coût de la méthanisation. « À l'heure actuelle, les agriculteurs produisent localement de l'électricité à 220 € le MW, quand cela coûte 400 € aux entreprises », fait remarquer Jean-Marc Onno. « Le tarif d'achat du biogaz se situe entre 70 et 140 €, c'est cher, mais en dessous des cours du gaz », estime le sénateur Salmon.
L'État a récemment pratiqué un coup de rabot sur les tarifs d'achat, car la facture de soutien s'élève déjà à plus de 13 milliards d'euros. Fin 2020, 1 075 méthaniseurs tournaient en France, pour une production globale de 7 TWh en 2019.

Si les agriculteurs bretons, dont beaucoup ont du mal à vivre de leur production, sont tentés, c'est que la méthanisation constitue une source de diversification de revenus.
« Nous pensons qu'il vaut mieux augmenter le prix du lait pour mieux rémunérer les éleveurs », oppose Jean-Pierre Le Lan. Jean-Marc Onno confirme l'attrait rémunérateur, mais il y entrevoit « une belle histoire à raconter : celle d'un producteur de viande ou de légumes dont le camion de livraison fonctionnerait avec un gaz liquéfié produit par la méthanisation tirée de ses déchets de ferme ».

** Seuil en deçà duquel, une simple déclaration est requise, une procédure d'enregistrement est nécessaire entre 30 et 100 t. Au-dessus, une autorisation est indispensable.*